



Douala le: 16 / 10 / 2023

Réf: 0016/ COMASOCIC /CAMACISOB /GNC/Oct/2023

RAPPORT

Objet: Compte rendu du 23 juin 2020 à nos jours de la situation du projet de validation de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun en abrégé (ONGMC)

Le 23 juin 2020, le Conseil Maritime de la Société Civile en abrégé (COMASOCIC), est activé et créé pour remplacer la Coordination Des Associations et Syndicats Maritime qui existait depuis 2015 en tant que rassemblement (plateforme) des structures sociales, Associations et Syndicats légaux des Gens de Mer du Cameroun. Des modifications se sont aussi faites au niveau de la présidence aussi, Monsieur WOUAHA Marcel, Coordinateur National et Président de l'Association MMR s'est vu remplacé dans la nouvelle structure au poste de coordonateur par le Capitaine Jimmy Billy FOKUM nouveau Coordonateur National Général et Secrétaire Général de l'Association CSA.

Plusieurs séances de travail se sont tenues avec des structures nationales entre autres les Ministères, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et autres organismes internationaux tels que le Bureau International du Travail (BIT) qui a attiré l'attention du Gouvernement Camerounais à travers son Ministre du Travail relativement aux activités intéressantes du COMASOCIC. Que le COMASOCIC doit représenter les Gens de Mer du Cameroun tant au niveau National qu'international ; afin de parler d'une seule voix pour mettre fin au désordre existant dans le secteur depuis plus de deux décennies. Par la suite le Ministre de Transport a eu à inviter le COMASOCIC à plusieurs reprises pour plus d'implication des Gens de Mer dans la gestion du secteur Maritime au Cameroun et surtout de leur bien-être.

Les canaux utilisés sont les suivants :

- 1) **En date du 16 Septembre 2021 : 2021 Edition of the World Maritime day " Seafarers at the Core of Shipping Future"**
- 2) **En date du 08 Février 2022 : Designation of participant to the Workshop on the formulation of Cameroon's National Maritime Transport Policy"**
- 3) **En date du 04 Aout 2022: Award of NMTP Certificates**

Du 14 au 18 Mars 2022 à EDEA Région du littoral du Cameroun, lors du « National Workshop on Maritime Transport Policy for Cameroon », le Chef de l'Etat S.E Paul BIYA a instruit le Premier Ministre Chef du Gouvernement Chief Dr Joseph Dion NGUTE de veiller à l'implication du Conseil Maritime de la Société Civile Camerounaise (COMASOCIC) dans la représentation des Syndicats et Associations des Gens de Mer au Cameroun, pour ce qui concerne sa participation auxdites questions ayant déjà préalablement été soutenu par le Bureau International du Travail (BIT) à Yaoundé , la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Cameroun Antenne du Littoral, au niveau national et au niveau international, cette participation active du COMASOCIC est soutenue par le World Maritime University , L'OIT, L'OMI.

En date du 16 Avril 2022 , le COMASOCIC demande à travers sa plateforme , que les Associations et les Syndicats membres (plus d'une quinzaine de structures associatives et syndicales des Gens de Mer), convoquent leurs adhérents physiques à une Assemblée Constitutive le samedi **15 juillet 2022**. Cette assemblée a abouti à la création de **l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun (ONGMC)** ; dans le but d'assurer la protection de leur profession au niveau national, vu les multiples problèmes qui perdurent sans solution dans le secteur maritime affectant ainsi le bien-être des Gens de Mer au Cameroun depuis plus de 20 Ans.

En date du 25 Juillet 2022 l'extrait du casier judiciaire (bulletin N*3) du promoteur de L'ONGMC a été établi par le Tribunal de Première Instance (TPI) de Douala Ndokotti Région du Littoral Cameroun ; ainsi que la carte nationale d'identité et son acte de naissance ont également été certifiés par le Commissaire de Police Judiciaire de ladite Région en confirmation de l'authenticité de la profession de Marin et de la nationalité Camerounaise du promoteur de ce projet.

En date du 29 juillet 2022, un récépissé de déclaration de manifestation spéciale a été établi par le sous-préfet de l'arrondissement de Douala troisième (Dla 3^{ème}) à la suite de l'Assemblée Constitutive créant ONGMC.

En date du 30 Juillet 2022, mille onze (1011) membres physiques des gens de mer venant des différents Secteurs Maritimes (**Gens de Mer Pêcheurs, Gens de Mer de la Marine Marchande, Gens de Mer Plongeurs, Gens de Mer d'Industries Pétrolières et Gazières et Gens de Mer Portuaires**) ont répondu présents lors de l'Assemblée Générale Constitutive créant ainsi **l'ONGMC** provenant des dix (10) différentes régions du Cameroun et sept (07) autres membres représentant les Gens de Mer de la Diaspora Camerounaise par vidéo conférence.

En date du 10 Août 2022, une demande de validation par décret présidentiel des statuts de l'Ordre Professionnel (l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun en abrégé ONGMC) a été déposé auprès du Chef d'État S.E Président Paul BIYA sous couvert le Directeur du Cabinet Civile de la Présidence de la République du Cameroun contre une décharge, auprès du Premier

Ministère et auprès du Ministère de la Justice Garde des Sceaux contre décharge également (dossier N*13092) avec pièces jointes en réponse à l'appel lancé par le Chef de L'Etat S.E Président PAUL BIYA par le billet de son représentant le Premier Ministre Chief Dr Dion NGUTE à EDEA lors de (National Workshop on Maritime Transport Policy for Cameroon).

Pièces jointes déposées :

- Convocation du 16 juin 2022 évoquant l'Assemblée Extraordinaire de COMASOCIC
- Récépissé de déclaration spéciale de manifestation du 25 juillet 2022
- PV de l'Assemblée Générale Constitutive du 30 juillet 2022
- Liste des Gens de mer présents venant des dix (10) régions et ceux de la Diaspora présents par vidéo conférence
- Extrait du casier judiciaire (bulletin N*3) du promoteur de l'ordre professionnel
- Copie légalisée de l'acte de naissance du promoteur de l'ordre professionnel
- Copie légalisée de la carte nationale d'identité du promoteur de l'ordre professionnel
- Plan de localisation du bureau de L'ONGMC
- Dossier de présentation de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun
- Statut avec timbre sur toutes les pages
- Organigramme de L'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun (L'ONGMC)
- Règlement intérieur timbré sur toutes les pages

En date du 08 Septembre 2022, s'est tenue la première séance de travail avec la cellule juridique du Ministère de Travail (**MINTSS**) dans leurs locaux porte **N*226** ; cette séance avait pour ordre du jour :

- Dossier de création de l'ordre des gens de Mer du Cameroun;
- Dossier côté par de la Primature pour examen, traitement et compte rendu.

Que les participants présents ce jour étaient composés de deux groupes de membres :

1) MEMBRES DU MINTSS

- M. NGONO ONANA(CEA2/CJ) N* Tel: 694 650 849
- Mme. MAKALE FANNY (CAIDPP/MINTSS) N*Tel : 696 108 557

2) MEMBRES DU CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE (COMASOCIC)

- Capt. Jimmy Billy Fokum Coordonnateur Général National de **COMASOCIC** N*Tel: 651 431 104
- Pdt. Voundi EBALE Jean Pierre Vice Coordonnateur National **COMASOCIC** N*Tel : 672 461 025

▪ 3rd / E ALAIN Constant BEBGA BINYOU Secrétaire Général **COMASOCIC** N*Tel : 652 079 397

En date du 01^{er} Mars 2023, le Coordonnateur National du Conseil Maritime de la Société Civile Camerounaise en abrégé **COMASOCIC** (représentant des Associations et Syndicats des Gens de Mer) a été convoqué par le Ministre de **MINTSS** pour la tenue d'une réunion en date du 09 mars 2023 à 10h précise porte **117** du même Ministère, avec les Ministères concernés par le secteur maritime (**Ministère de Travail et de la sécurité sociale, Ministère des Transports, Ministère des Pêches et industries animales, Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, Ministère de la Santé publique, Ministère des Relations Extérieures, le ministère du tourisme et des loisirs**) et les responsables de **COMASOCIC** sus mentionnés ; portant en objet la possibilité de création de toute urgence d'un Ordre des Gens de Mer du Cameroun.

Qu'à la fin de cette réunion, il a été constaté par toutes les parties prenantes (le Ministère de travail, Ministère de Transport, Ministère de la Pêche, Ministère de l'Emploi, Ministère de la Santé publique, Ministère des Relations Extérieures, le Ministère de Tourisme, le Coordonnateur National du Conseil Maritime de la Société Civile Camerounaise en abrégé **COMASOCIC** et son équipe), qu'il existe un réel problème et de multiples dysfonctionnements dans le secteur maritime qui affectent le bien-être des Gens de Mer depuis plusieurs décennies ;

Que malgré toutes les mesures prises par l'Etat pour régler ce secteur, le problème est toujours présent jusqu'à nos jours et par ricochet empêche l'épanouissement du secteur maritime ; dont il est judicieux de penser à une solution immédiate l'urgence étant l'implication réelle des Gens de Mer dans la gestion de leur bien-être dans le Secteur Maritime par conséquence la création d'un Ordre National de Gens de Mer du Cameroun.

En date du 09 mars 2023, à la suite de la même réunion, il ressort que le secteur maritime est composé de trois (03) grands agrégateurs à savoir :

- 1) **L'Etat** : qui définit la politique de la Mer et les activités Maritimes ;
- 2) **Les Opérateurs Économiques** : qui investissent et animent les activités Maritimes ;
- 3) **Les Gens de Mer** : qui sont la force de travail sans laquelle il n'y aurait pas l'industrie Maritime.

Que malheureusement, la réalité sur le terrain est toute autre depuis des décennies ; le fonctionnement de cette tripartite (**l'Etat, les opérateurs économiques et les Gens de Mer**) n'a pas eu un impact positif au niveau de la gestion des intérêts des uns et des autres ;

Que la non implication directe du **COMASOCIC** qui est la plateforme d'échange pour les **Associations et Syndicats** membres des Gens de Mer au Cameroun existant depuis 2020,

accentue le déséquilibre dans la représentation réelle des intérêts des gents de mer au Cameroun.

Que même si le COMASOCIC ne bénéficie pas d'une base légale de droit car non déclarée dans les registres des Associations au Cameroun, il bénéficie de la légitimité de fait car se présentant comme porte parole de toutes les Associations et Syndicats au nom de qui elle parle qui eux ont une existence légale avérée. Chacune pouvant porter la voix de sa doléance. Mais pour éviter une dispersion et offrir aux pouvoirs publics un interlocuteur unique pouvant parler au nom de toutes ces Associations et Syndicats, il a été jugé bon de trouver un porte parole et représentant unique désigné COMASOCIC.

La COMASOCIC n'est que le premier pas vers l'ordre qui jouera finalement le rôle de centralisateur des intérêts des Gens de Mer.

Dans la situation actuelle, COMASOCIC ne pouvant pleinement représenter et défendre efficacement les intérêts des Gens de Mer de par son caractère non officiel, vue l'inefficacité des actions menées par les Associations et les Syndicats des Gens de Mer, il est impérieux de mettre sur pieds un ordre qui s'assurera de garantir les intérêts des Gens de Mer au Cameroun ;

Que raison pour laquelle la création d'un Ordre National des Gens de Mer est primordiale pour la défense efficace de leur profession, de manière collective, organisée et éthique.

Au regard de l'implication voire de la main mise des **Forces Extérieures** sur la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables au Cameroun, œuvrant à travers des manœuvres peu licites et bien organisée, ayant pour but de spolier non seulement l'Etat et le trésor public, mais aussi les Gens de Mer de leurs droits, de leurs revenus et leur bien-être au détriment de leurs propres intérêts.

Qu'en raison de tout ce qui précède, le projet de création d'un Ordre des Gens de Mer est indispensable non seulement pour l'Etat qui est le régulateur principal et le Trésor public, mais également pour les Investisseurs et les Gens de Mer qui sont les premières victimes des manœuvres dues à la mauvaise gestion du Secteur Maritime, il importe de tout mettre en œuvre pour que le projet soit validé par **Voie de Décret Présidentiel**, ceci afin de rattraper tous ces manquements et améliorer l'image du Cameroun à l'international.

Qu'après plusieurs confirmations téléphoniques par le représentant du Secrétaire Général de MINTSS et Président de séance des différentes réunions au sujet du projet de validation de l'Ordre National des Gens de Mer au Cameroun, nous affirmant que tout était bouclé favorablement et prêt pour être soumis au Premier Ministre Chef du Gouvernement lequel devait transmettre ledit projet à la Présidence de la République du Cameroun pour validation et signature finale par le Président de la République S.E Président PAUL BIYA .

Qu'après plusieurs relances téléphoniques et par voie des autres canaux de communication (internet et groupe whatsapp de toutes les parties prenantes du projet crée par le représentant du Secrétaire Général de MINTSS et Président de séance) ; toutes ces requêtes et relances sont restées lettre morte jusqu'à ce jour ; raison pour laquelle l'inquiétude des Gens de Mer est grandissante, ils s'interrogent même de ce qu'est devenu le projet de validation dudit ordre ? Le rêve des milliers de Camerounais souffrants dans ce secteur va-t-il être détourné ? Ou est tout simplement ignoré de tous ?

Pour mieux comprendre, il est important d'avoir un récapitulatif de quelques requêtes en provenance des certaines organisations de la société civile, certains Avocats et institutions incarnées par des administrateurs de l'État, crédibles et des dignes camerounais qui ont abattu un travail énorme au profit des Gens de Mer et pour tout le Secteur Maritime en général, entre les périodes de 1995 a 2018. Toute fois, des forces invisibles limitaient leurs capacités pour redynamiser et restructurer le Secteur Maritime crispé depuis des décennies.

Nous voulons leur exprimer toute notre gratitude, et nous montrer très reconnaissants en leur rendant hommage. Certains ont eu le courage de déclarer que nous menions un bon combat mais qu'ils avaient les bras courts, et parmi eux d'aucuns ont eu des affectations disciplinaires les récompensant pour leurs efforts ; tout comme certains Gens de Mer qui ont eu des citations directes venant d'une petite partie de cette force invisible pour obtenir les mandats d'arrêt comme manœuvres d'intimidation afin de stopper leurs actions salutaires.

Que grâce à la vigilance d'une magistrate du TPI de Ndokotti, des Avocats bénévoles, Maitre Charlotte TCHAKOUNTE épouse NOA Tel. 677 780 915 et Maitre AKUM Celestin 678 357 887, les plans maléfiques de ces forces invisibles contre le Secteur Maritime au Cameroun ont démasqué ;

LES INSTITUTIONS ET LES PERSONNES INCARNANT LES ACTIONS FORTES AU PROFIT DES GENS DE MER AU CAMEROUN ENTRE LA PÉRIODE DE 1995 ET 2018 QUI N'ONT PAS EU D'EFFETS JUSQU'A NOS JOURS (En Pièces Jointes);

1) LES ADMINISTRATEURS D'ÉTAT ;

- **Monsieur ZAKARIE PEREVET** Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle 2015 (Requête aux fins de l'application du Code Communautaire de la Marine Marchande ZONE CEMAC et d'un rappel des multiples doléances exprimées par les marins camerounais depuis 20 ans ;
- **Une Magistrat** de la TPI Ndokotti Douala Région du Littoral (CITATION DIRECTE Contre les membres de Cameroon Seafarers Association CSA et le Journal THE POST titre DEFRAUDING CAMEROONIANS by Dickson Njoke et COURT TO RULE ON ALLEDGED HOSTAGE TAKING) ;

- **Monsieur MAIDUKI HAMIDOU**, Administrateur Civil, Délégué Régional des transports du Littoral 2011 (Mise à disposition de dix éléments de FMO pour le contrôle de l'application du code CEMAC dans le Transport Maritime, Note de Service Portant désignation des membres de l'équipe de suivie du respect de la réglementation sur les Transport Maritime dans la Région du Littoral, l'Autorisation de placement des Marins) ;
- Madame Ayuketah Pamela, délégué Régional des transports du Littoral 2015 (Working Session) ;
- Monsieur TCHOUTA MOUSSA Directeur d'Office National des Ports du Cameroun 1995 (Votre Demande D'agrément) ;
- Eng. SALIHOU Directeur des Affaires Maritimes et des Voies Navigables au Ministère des transports période de 2012 (Compte Rendu de la Réunion du 18 Juillet 2012 avec Cameroon Seafarers Association CSA, Requête de Cameroon Seafarers Association CSA adressée au Chef de l'Etat) ;
- Monsieur ENOAH FOUA Nicolas Romuald Cadre en Arts Nautiques et Affaires Maritimes Ministère des transports (Compte Rendu de la Réunion du 18 Juillet 2012 avec Cameroon Seafarers Association CSA) ;
- Monsieur ESSOMBA ELOUNDOU Arsene Représentant de Ministre des Transports 2009 ;
- Président de la Commission National des Droits de l'homme et des Libertés 2020 (Vos Correspondances portant transmission d'informations) ;
- Madame Marie Claire KONKOMBO, Secrétaire Régional, Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés 2013 (Aff. Cameroon Seafarers Association CSA Contre Les Societes de Placement des Marins) ;

2) LES AVOCATS AYANT MENÉ CE COMBAT POUR LA PATRIE ;

Maitre Charlotte TCHAKOUNTE épouse NOA 2010, Défenseur des Droits de l'Homme (Situation du transport maritime au Cameroun) ;

MAITRE AKUM CELESTIN (Spécialiste en Droit Maritime);

3) LES GENS DE MER AYANT MENÉ CE COMBAT POUR LA PATRIE CHAQUE UN A SA MANIERE A L'ÉPOQUE;

- **TCHEUMASSI Mathieu** : Président de SYNIMAC depuis la création à 2021 ;
- **Cpt. Jimmy Billy Fokum** : Coordinateur Général National du COMASOCIC, SG de la Cameroon Seafarers Association, Haut Commissaire General avec HACIG (Conseil Maritime et Technique);
- **M. VOUNDI EBALE Jean-Pierre** Coordinateur Général Adjoint de CAMASOCIC, Président SYNALIDOACC
- **Cpt. Young Patrice**, Ancien SG CAMASOCIC et SG SYMAPROCAM

CONCLUSION

- Au regard des dysfonctionnements observés dans le Secteur Maritime en général et la gestion du bien-être des Gens de Mer en particulier depuis plus de vingt (20) ans ;

- vu le non-respect de la tripartite (l'Etat, les Opérateurs économiques et les Gens de Mer) causant d'énormes dysfonctionnements ;
- Au regard de l'inefficacité des instruments des Associations et des Syndicats représentant valablement les Gens de Mer à cause des infiltrations du secteur par certaines pseudo-associations et syndicats créés par certains opérateurs économiques pour s'opposer et perturber les actions des associations et syndicats sérieux et professionnels ;
- Vu les problèmes de chômage et de formation des Gens de Mer au Cameroun ;
- Au regard des problèmes de représentation légale des Gens de Mer au Cameroun ;
- Vu le statut et l'impact économique que l'Ordre des Gens de Mer va rapporter pour le Cameroun;
- Constatant que tous les efforts et/ou mesures administratives pris par les membres du gouvernement précédant (le Premier Ministre précédant ; Ministre du Travail ; Ministre des Transports ; Ministre de la Pêche ; Ministre des Mines et Ministre des Emploi) n'ont jamais eu un impact réel ou direct sur le bien-être des Gens de Mer au Cameroun ; encore moins sur l'image du Cameroun depuis plus de 20 années ;
- Vu que cette inefficacité et ces dysfonctionnements persistants ont par conséquent causé de multiples grèves historiques (Les grèves des Gens de Mer du Port Autonome de Douala ; Les différentes grèves sur les Rigs et Platforms ; les différentes grèves sur les différents bateaux parfois dans les ports étrangers) qui sont restées sans solution. Les Gens de Mer camerounais ont été abandonnés dans les ports étrangers ; de nombreux différends entre les **Armateurs étrangers**, les **prestataires de services camerounais (placement de gens de mer)** et les **Gens de Mer de nationalité camerounaise** sur le respect minimum des conditions internationales sur le placement des Gens de Mer ;
- Ce qui précède a poussé plusieurs Armateurs étrangers à solliciter une main d'œuvre étrangère comme Nigériens, Ghanéens, Indiens, Philippins etc. au détriment des Camerounais ;
- Constatant donc que de plus en plus des Gens de Mer camerounais déclinent la nationalité Camerounaise pour d'autres nationalités étrangères à cause de ce désordre persistant dans le secteur maritime au Cameroun ;
- Constatant la demande par 1011 Gens de Mer de la validation des statuts de l'Ordre National des Gens de mer du Cameroun (**ONGMC**) pour restaurer leur dignité perdue depuis des décennies;
- Constatant la volonté des Gens de Mer promoteurs de ce projet de l'ordre professionnel l'**ONGMC** ensemble avec l'Etat de résoudre les problèmes existants et persistants dans le secteur maritime concernant la situation d'emploi des Gens de Mer qui est au plus mal, leur formation aussi, leur protection sociale ainsi que la problématique des certificats médicaux des Gens de Mer, les mouvements falsifiés dans les livrets professionnels maritimes et la relance d'une armature nationale par l'ordre national des Gens de Mer eux-mêmes ;

- Constatant que le bureau international du travail de Yaoundé a soutenu les activités de **COMASOCIC** depuis sa création en 2020, proposant à l'État (MINTSS) que ce dernier (COMASOCIC) soit l'interlocuteur représentant valablement les Gens de Mer au Cameroun à tous les niveaux (national et international) afin de d'arrêter ce désordre perpétré par les Associations et Syndicats des Gens de Mer et ceux coptés par les fauteurs de trouble dans le secteur ;
- Constatant que la Commission Nationale des Droits de l'Homme antenne du littoral voit ce projet de l'Ordre National de Gens de Mer, comme une réponse efficace pour la situation honteuse du secteur maritime plus précisément du mal-être des Gens de Mer qui perdure à plus de vingt (20) ans ;
- Constatant la recommandation du chef de l'Etat S.E Président PAUL BIYA le premier Gens de Mer à travers son Premier Ministre, d'impliquer réellement **les Gens De Mer** dans la gestion du secteur maritime au Cameroun ; que ce projet de ONGMC vient comme réponse à cette demande spéciale par notre Chef d'État;
- Constatant la recommandation de la communauté internationale maritime (L'OMI, L'OIT, WMU) adressée aux autorités compétentes maritimes du Cameroun lors de « **National workshop on Maritime Transport Policy for Cameroon du 14 au 18 mars 2022 tenue à Edéa Région du Littoral** » insistant sur l'implication stricte des Gens de Mer dans le management de leur secteur au Cameroun, qu'ils constatent une quasi absence de ceux-ci ;
- Constatant que les auteurs de troubles dans le secteur maritime au Cameroun cherchent pas tous moyens à dénigrer les promoteurs des ce projet ayant peur de la création d'un Ordre National de Gens de Mer ; puisque ce dernier a pour but de régler le désordre observé à hauteur au moins de 70% à l'immédiat mettant leurs actions machiavéliques en périls (le fichier National des Gens de Mer, la formation des Gens de Mer, l'emploi, le respect des normes contractuelles des Gens de Mer, les falsifications de documents existants discréditant lesdits documents qui ne sont pas internationalement reconnus, les abandons des Gens de Mer Camerounais à l'étranger, les troubles causés par des Associations et des Syndicats créés pour cet effet, veiller au respect éthiques des Gens de Mer etc.) ;
- Constatant le dilatoire usé par les personnes véreuses qui n'ont pour seule ambition que de maintenir le secteur maritime dans un imbroglio qui sert uniquement leurs intérêts personnels au détriment de la force travailleuse dudit secteur de s'organiser pour protéger leur profession et mettre fin à la gabegie persistant engendrée par les brebis galeuses ;
- Constatant qu'il y a un document de 23 pages (Dossier de Présentation de l'ordre National Des Gens de Mer du Cameroun) qui décrit la mise sur pied pratique et le fonctionnement du projet ;
- Constatant quelques lettres, Emails des Sociétés démontrant les souffrances des Gens de Mer Camerounais ;

- Constatant que la validation de l'ONGMC serait un signal fort aux communautés nationales et internationales démontrant la détermination et la volonté réelle du gouvernement pour changer la donne en faveur du bien-être des Gens de Mer et du secteur maritime d'une manière globale longuement attendue,

Qu'en raison de tout ce qui précède, le COMASOCIC représentant les Gens de Mer du Cameroun par le billet de leur Coordonnateur National Général, lance un appel au Président de la République Chef de l'État, au Premier Ministre Chef du Gouvernement, au Ministre de la Justice Garde des Sceaux, le Directeur du BIT au Cameroun aux fins d'intervention et d'interpellation des responsables concernés afin que les Gens de Mer du Cameroun qui sont aux abois en attendant la validation de leur Ordre National soient informés de la situation exacte et tout au moins de la conduite à tenir pour obtenir l'objet de leurs sollicitations.

Pieces Jointes ;

- Décharges de PV de l'Assemblée Constitutive créant le COMASOCIC en date du 13 Juin 2020 ;
- De charge de la demande d'appui gouvernementale adressé au Premier Ministre ;
- Quelques différents lettres et communiqués pour remédier la situation dans le secteur maritime ;
- Le Rapport final de Sous Group No2 chargé de proposer des Mesure de la restructuration du Marche de la l'emploi dans le secteur Maritime du 2013 ; fiches de présence général du 2014; Fiche des Sous group No1, No2 et No3 ;
- La Décharge de la Présidence de la République sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de Premier Ministère sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de Ministère de la Justice sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de la CDHC/CHRC sur la validation du l'ONGMC du 23/08/2022 ;
- Les Décharge de Bureau Internationale de Travail, Ministère de Travail, Ministère de l'emploi, Ministère de Transport, Ministère de la Pêche, Ministère de la Défense, MINREX et autres sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- Rapport de l'entretien avec les représentants du MINTSS portant sur la validation l'ONGMC adresser à S.E Président Paul Biya ;
- La lettre adressera les autorités compétant sur la validation du l'ONGMC par les Gens de Mer de la Diaspora.

Ampliation;

- Ministère de la Justice / Ydé.
- Commission National des Droit de l'Homme/ Ydé.
- Bureau International de Travail (BIT) / Ydé.
- Nations Unies (HCDH) / ydé.
- A qui de droit.
- Archives.

